

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017 à 17 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, ROURE Solange.

Absents : DESESTRES Philippe, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc

Procurations : LUPOVICI Catherine, ROCHE Isabelle

Secrétaire de séance : ARGAUD Roland

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Retour à la semaine scolaire de 4 jours et suppression des TAP

Monsieur le Maire informe le conseil, de la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Par ailleurs M le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'école de l'école publique réuni le 22 juin a voté favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2017-2018 et a approuvé la répartition des 24 heures hebdomadaires en 4 fois 6 heures de la manière suivante : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le choix de revenir à la semaine scolaire de 4 jours aux horaires votés en conseil d'école
- Supprime les Temps d'activités Périscolaires à la rentrée.
- Et autorise M le Maire à saisir la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche et à signer tous les documents nécessaires

Questions diverses

Etude aménagement Centre Bourg : sollicité dans le cadre d'assistance technique aux collectivités, le Département propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD120 au niveau de l'Atelier du Bijou et de l'accès au plan d'eau.

Monsieur le Maire propose au conseil un projet de contrat entre le Syndicat Départemental de l'Ardèche (SDEA) et la commune avec pour objet une mission limitée dans un premier-temps aux phases d'études de l'opération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mission technique correspondant aux études préliminaires et avant-projet pour un montant de 3649,79 € HT soit 4379,75 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le SDEA.

Alimentation électrique de la caserne des pompiers : Conformément à son engagement pris lors de la vente du terrain à Val'Eyrieux (terrain viabilisé en eau potable et électricité), la commune participera au coût des travaux d'extension du réseau électrique de la caserne des pompiers.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le projet de travaux réalisés en souterrain et valide la participation financière de la commune s'élevant à 2874 € (25 % du montant HT des travaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.